

Administration sans fumée dès 2007



ANNIKA GIL

Si les mesures introduites au sein de l'administration depuis 1999 pour protéger les non-fumeurs ont permis de modifier un certain nombre d'habitudes, elles ont cependant montré leurs limites notamment au sein des cafétérias. Se fondant sur ce constat, le

Conseil d'Etat a décidé d'adopter un règlement relatif à la protection des personnes contre les effets de la fumée passive dans les locaux de l'administration qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2007.

page 11

Dans ce numéro



ACTUEL

Pierre Fellay, nouveau secrétaire général du Département de l'économie. Le Bureau des imprimés et du matériel de la Ville de Lausanne (BIM) rejoint la CADEV.

2

9



PRATIQUE

Rendez-vous avec la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud: acheter son logement grâce à sa caisse

3



PREVENTION

Santé au travail: le stress

9



TRAVAILLER

Sept Ecoles professionnelles vaudoises, neuchâteloises et fribourgeoises s'auto-évaluent.

10



MON PC

Deux sites consacrés, l'un à la violence conjugale l'autre à la violence chez les jeunes, en ligne.

12

Messagerie et Internet: suivre un cours pour maîtriser la sécurité.

12



MEMENTO

Charles Gleyre: une rétrospective au Musée cantonal des Beaux-Arts.

16

Bilan de législature et planification financière

Le programme de législature a été un bon instrument de conduite de l'Etat. Son objectif cardinal, le rétablissement des finances, a été atteint. Sur 60 actions prévues, 31 ont été pleinement réalisées, 27 partiellement, et 2 ont été abandonnées.

En publiant son bilan du Programme de législature, le Conseil d'Etat a également présenté la planification financière 2008-2010, qui montre un retour aux chiffres rouges dès 2010.

pages 8 à 9

Quelle mixité dans l'administration?

Six collaborateurs sur dix de l'Etat de Vaud (Université et Hospices compris) sont des femmes. Même si la mixité n'est pas gagnée dans toutes les strates de l'administration – les femmes sont très peu présentes dans les postes clés tandis qu'elles sont largement majoritaires dans les emplois dits de service et à temps partiel – elle progresse dans son ensemble. Reflet des efforts entrepris par les bureaux cantonaux de l'égalité et de l'évolution des mentalités. Quelques corps de métiers cependant, de par

leur spécificité et aussi du fait de l'image qu'ils renvoient, demeurent cependant soit très féminins, soit très masculins, à l'instar de la gendarmerie par exemple.

Afin de soutenir la progression de la mixité, l'Etat de Vaud soutient le temps partiel pour les hommes tandis qu'une Association de femmes cadres se donne notamment pour objectif d'œuvrer en faveur d'une présence féminine accrue dans les positions dirigeantes de l'administration.

pages 4 à 7

Commander en ligne les produits de Marcelin

La vente d'automne des produits des Domaines de Marcelin et des Hospices a commencé fin octobre (*La Gazette* n°179). Vins, jus de pommes, pommes et miel vendus à des prix préférentiels aux collaborateurs de l'administration vaudoise peuvent être commandés via Intranet jusqu'à mi-décembre. Parmi les nouveautés, un cru: le Sauvignon gris des domaines au-dessus de Villeneuve.

www.vd.ch, *Intranet*



Nouveaux députés

Deux nouveaux députés ont été assermentés lors de la séance du Grand Conseil du 28 août. **Hans Rudolf Kappeler**, retraité, représentant libéral de l'arrondissement de Nyon, remplace Philippe Paréaz, démissionnaire. Et **Daniel Friedli**, enseignant et représentant des Verts de l'arrondissement de Nyon, remplace Yvan Rytz, démissionnaire. Une députée, **Claire Richard**, écrivain public et radicale de l'arrondissement de Morges, a été assermentée le 26 septembre, en remplacement de Francis Rossier, démissionnaire.



Éditeur: Etat de Vaud.

Rédacteur responsable: Laurent Rebeaud.

Rédaction: Joël Christin, Annika Gil.

Ligne graphique: Fabio Favini.

Impression: Presses centrales Lausanne.

Correspondance à adresser à *La Gazette*, place du Château 6, 1014 Lausanne.

Téléphone: 021/ 316 05 15

Fax: 021/ 316 40 52

E-mail: info.gazette@vd.ch

Pierre Fellay, secrétaire général du DEC

Suite à la décision du secrétaire général du Département de l'économie, Vincent Hort, de quitter son poste, le Conseil d'Etat a désigné à sa succession Pierre



Fellay, actuellement collaborateur personnel de la conseillère d'Etat Jacqueline Maurer-Mayor. Pierre Fellay a pris ses nouvelles fonctions le 1^{er} novembre 2006.

Titulaire d'une licence en droit de l'Université de Lausanne, né en 1966, Pierre Fellay a débuté sa carrière au sein de l'Etat de Vaud en 1991 en qualité de juriste au Service du logement. Il a ensuite participé à la mise en place de l'état-major du Département et créé l'unité informatique avant d'occuper la fonction de secrétaire général adjoint entre 1998 et 2001. En mars 2001, il a pris la fonction de collaborateur personnel de la cheffe du Département. Cette activité lui a permis de travailler sur la plupart des dossiers importants.

Organisation pour le suivi des réformes judiciaires

Le Conseil d'Etat a mis sur pied une organisation de projet chargée, sous la conduite politique du chef du Département des institutions et des relations extérieures Jean-Claude Mermoud, de la mise en œuvre dans le canton de nombreuses réformes judiciaires fédérales et cantonales. Il s'agit en particulier de changements introduits par la Loi sur le Tribunal fédéral (LTF), le Code fédéral de procédure pénale (CPP), le Code fédéral de procédure civile (CPC) et la révision du droit fédéral de la tutelle. L'ensemble de ces réformes que superviserà dans le canton cette organisation a été baptisé *Codex_2010*.

Ces réformes induiront des changements conséquents, notamment dans notre système judiciaire qui a déjà été fortement réorganisé durant ces 10 dernières années.

Toutes les instances sont concernées par les réformes à venir: justices de paix, offices d'instruction pénale, tribunaux d'arrondissement, Tribunal cantonal et Tribunal administratif, Ministère public.

Succession à la tête de la Préfecture de Rolle

À la suite du décès du préfet de Rolle, Conrad Favre, le Conseil d'Etat a désigné l'actuel préfet adjoint du district de Nyon, Jean-Pierre Deriaz, à la charge de préfet adjoint des districts de Nyon et de Rolle. Cette désignation, qui prend effet immédiatement, sera effective jusqu'au 31 décembre 2007, date à laquelle l'organisation des préfectures coïncidera avec le nouveau découpage des districts.

Cette mesure permettra à l'actuel district de Rolle et notamment à ses communes de continuer à bénéficier des prestations de la Préfecture. Jean-Pierre Deriaz partagera son temps entre les deux districts actuels. Il sera principalement aidé dans sa tâche par Nelly De Tscharnier, préfète adjointe de l'actuel district d'Aubonne. La Préfecture ne connaîtra pas d'autres changements et les secrétaires de Préfecture poursuivront leurs activités à Rolle au même taux d'activité.

Cette solution transitoire intervient dans la période de préparation de l'application effective du redécoupage territorial prévu par la Constitution et adopté par le Grand Conseil. Ainsi, l'actuel district de Rolle devant être intégré au nouveau district de Nyon, il est naturel d'en confier la Préfecture jusqu'au 31 décembre 2007 au préfet en charge aujourd'hui du district de Nyon.

Collaboratrice personnelle de François Marthaler

Le chef du Département des infrastructures, François Marthaler, a une nouvelle collaboratrice personnelle. Après le départ de Nicole Baur, récemment élue à la présidence des Verts vaudois, c'est Ruth Pfeiffer Junod qui apportera ses conseils et son appui à l'activité du magistrat. Elle est entrée en fonction, à temps partiel, le 1^{er} novembre dernier. De langue maternelle allemande, elle est parfaitement bilingue, ayant fait ses études universitaires et sa carrière professionnelle en Suisse romande.

Licenciée en lettres (géographie, allemand, histoire), Mme Pfeiffer Junod est également titulaire d'un brevet d'aptitude à l'enseignement secondaire et d'un brevet fédéral de technicienne en marketing. Elle a effectué un parcours professionnel riche d'expériences dans des domaines extrêmement variés tant dans le service public (enseignement) que dans le secteur privé (pharma, édition, restauration). Elle est aujourd'hui exploitante d'un établissement de restauration dans le Nord vaudois.

Mise en œuvre de la Constitution

Réunion du Tribunal cantonal et du Tribunal administratif en un seul tribunal supérieur cantonal

Le Conseil d'État a adopté le projet de réunion du Tribunal cantonal et du Tribunal administratif, en application des articles 130 et suivants de la nouvelle Constitution vaudoise. Prenant en compte les réformes fédérales annoncées pour 2009 et 2010 (loi sur le Tribunal fédéral, nouveaux codes de procédure pénale et de procédure civile, nouveau droit des tutelles), le Conseil d'État propose de retarder l'introduction du principe de la double instance prévue par la Constitution, afin d'éviter de multiplier les changements. Le projet soumis au Grand Conseil conduit à la mise en place du tribunal unifié, dont il prévoit l'entrée en fonction le 1^{er} janvier 2008. Pour des raisons organisationnelles, le rassemblement dans les mêmes bâtiments des tribunaux cantonaux aura lieu le 1^{er} janvier 2009.

Quant aux autres réformes touchant les tribunaux imposées par la Constitution, le

Conseil d'État entend les coordonner avec l'entrée en vigueur prévue en 2009 et 2010 de la nouvelle loi sur le Tribunal fédéral et des modifications des codes de procédures pénale et civile fédérales. Aussi le gouvernement a décidé de proposer au peuple une prolongation du délai constitutionnel (en principe de 5 ans) de la mise en œuvre du principe de la double instance (art. 129 Constit. VD - règle selon laquelle toute décision judiciaire peut être portée devant une seconde instance au niveau cantonal).

De manière générale, l'Ordre judiciaire va être confronté à des réformes légales sans précédent d'ici 2009-2010. Dans ce contexte, le Conseil d'État tient à éviter les chamboulements à répétition afin de conserver à la justice l'équilibre institutionnel nécessaire. Ce projet permet au Conseil d'État de répondre à plusieurs interventions parlementaires portant sur les réformes judiciaires.



PRATIQUE

Votre prévoyance, vos questions

Acheter son logement grâce à sa caisse de retraite

Chaque mois, la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud (CPEV) répond à vos questions d'assurés.

«Je sais que je peux prendre de l'argent de ma caisse de retraite pour acheter un logement. Comment cela fonctionne-t-il?»

La loi sur la prévoyance professionnelle (LPP) autorise en effet l'assuré à utiliser l'argent de sa prévoyance professionnelle soit pour acquérir ou construire son logement, soit pour amortir une dette hypothécaire. La mise à disposition des fonds se fait le plus souvent sous la forme d'un versement anticipé, mais parfois aussi sous forme de mise en gage (l'argent reste dans la caisse, mais est engagé comme garantie; l'assuré préserve sa couverture).

Quelques limitations

Pour les assurés de moins de 50 ans, le versement anticipé est au moins égal à la prestation de sortie. Si l'assuré a 50 ans ou plus, le versement est au maximum égal au montant de la prestation de sortie acquise à l'âge de 50 ans, ou aux 50% de sa prestation de sortie en cours si ces 50%

sont supérieurs à la prestation de sortie qui était acquise à 50 ans...

Bref, jusqu'à 50 ans, l'assuré peut se faire une idée du montant disponible en consultant sa situation d'assurance, sur laquelle est indiquée sa prestation de sortie. Après 50 ans, mieux vaut s'adresser directement à la Caisse, un calcul particulier devant être effectué.

D'autres limitations doivent être prises en compte. Ainsi, l'encouragement à la propriété n'est envisageable que pour une résidence principale, et le montant minimal du versement anticipé est de 20 000 francs. Par ailleurs, la demande de versement anticipé suppose l'accord du conjoint éventuel, et doit être faite au plus tard trois ans avant l'âge minimum de la retraite. Enfin, un versement anticipé ne peut être demandé que tous les cinq ans.

Le mois prochain sera évoquée la question des diverses implications, pour l'assuré, d'un versement anticipé.

Suivez l'actualité de la caisse de pension sur le site <http://www.cpev.ch>.

Faites part de vos réactions et suggestions à propos de cette chronique en envoyant un courriel à l'adresse info.gazette@vd.ch.

Les diplômes de la HEP reconnus au niveau suisse

Le Comité de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique a reconnu les titres de la Haute Ecole pédagogique avec effet rétroactif.

Le Comité de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) a reconnu, le 9 octobre, les trois diplômes d'enseignement délivrés par la HEP pour lesquels le canton de Vaud avait demandé la reconnaissance, soit ceux d'enseignement «préscolaire et primaire», «maître ou maîtresse secondaire semi-généraliste» et «maître ou maîtresse secondaire spécialiste/ discipline spéciales».

Pour rappel, la procédure de reconnaissance, initiée en juillet 2002, avait été suspendue en juillet 2004 à la demande du canton de Vaud. Relancée en décembre 2005 par le dépôt de nouveaux dossiers, la procédure de reconnaissance a conduit les commissions de la CDIP à constater, notamment, que «la HEP a connu des changements fondamentaux et des évolutions remarquables [...], son organisation est nettement plus claire et beaucoup mieux intégrée. Au niveau des structures pédagogiques, tous les modules [des filières], pratique comprise, ainsi que leur évaluation, sont axés sur un référentiel de compétences, ce qui a des répercussions positives sur la cohérence et les objectifs de l'institution». Les commissions ont également soulevé que «les différentes théories pédagogiques (enseignement frontal, behaviorisme, socioconstructivisme) sont présentées aux étudiants et étudiantes non comme des vérités absolues, mais comme des outils à disposition, qu'ils/elles devront savoir utiliser à bon escient». S'agissant de la dynamique générale, les commissions relèvent également la qualité de la motivation et de l'engagement des équipes de direction, d'administration et de formation.

La reconnaissance des trois filières n'est assortie d'aucune condition. La décision de la CDIP bénéficie également aux titres décernés par la HEP depuis sa création et ce avec effet rétroactif. Une attestation de reconnaissance sera remise par le secrétariat général de la CDIP à l'ensemble des diplômés qui en feront la demande. Afin de simplifier leurs démarches, la HEP les informera individuellement par courrier de la procédure à entreprendre. Par ailleurs, elle mettra à disposition sur son site Internet les éléments nécessaires.

L'administration vaudoise est-elle aussi

Les femmes représentent 60% du personnel de l'Etat de Vaud. Si la mixité s'impose dans la majorité des domaines (santé, enseignement, administration), elle doit encore être soutenue pour devenir réalité dans les positions dirigeantes et dans certains corps de métier.

Quelque 27 900 personnes travaillaient à l'Etat de Vaud en juin dernier, que ce soit dans l'administration, les hospices ou l'Université. Parmi elles, 16 500 femmes et 11 400 hommes. Des chiffres qui indiquent clairement que l'Etat de Vaud a largement intégré les femmes dans son personnel. Cette féminisation ou plutôt cette progression de la mixité de l'Etat de Vaud doit cependant être nuancée (voir aussi p.7).

Femmes minoritaires dans les positions dirigeantes

Les femmes se sont progressivement imposées dans les effectifs de l'administration, de la santé, de l'enseignement ou du droit. De leur côté, les hommes ont investi des domaines jusqu'alors considérés comme féminins. Bien que lentement progressive, cette évolution semble désormais inexora-

ble. Demeure cependant un domaine dans lequel les femmes peinent plus à faire leur place: occuper des fonctions stratégiques. Le taux des femmes cadres, de la classe 24 à hors classe, n'a progressé que de 10% en 10 ans. Elles ne sont que cinq cheffes de service. Cette désaffection peut être mise en rapport avec le plébiscite des femmes pour le temps partiel, mettant de fait ainsi de côté leur carrière, au profit de leur famille.

Les femmes championnes du temps partiel

Du temps de nos grands-mères, lorsqu'une femme se mariait elle cessait sur le champ toute activité professionnelle, si les finances du couple le permettaient. Un adieu au monde du travail qui a ensuite été différé au moment de la venue des enfants. Puis qui a été, il y a une vingtaine d'années, modulé avec l'introduction du temps partiel qui

a permis et permet encore à beaucoup de mères de continuer à travailler.

C'est ce temps partiel qui explique aussi la forte présence féminine au sein du personnel de l'Etat de Vaud. Sur 16 500 collaboratrices, 10 200 sont occupées à temps partiel – taux d'activité de 10 à 90% – soit 6 femmes sur 10. Alors que seuls 2 hommes sur 10 le sont et essentiellement à des taux supérieurs à 50%. Tandis que 22% des femmes travaillent à 50% ou moins*.

Carrière et famille

Sylvie Durrer, cheffe du Bureau de l'égalité, a toujours travaillé à temps plein, famille ou pas. Et elle a tenu bon pour elle, pour son couple et pour ses trois enfants. Pour nombre de femmes en revanche, le choix n'est pas possible et le temps partiel seul est envisageable. L'explication est à chercher du côté de la tradition – «la place d'une mère

Réduire son taux d'activité met en danger sa retraite. Vrai ou faux?

Un des arguments, plus fréquemment évoqué par les hommes, qui empêche les employés de l'Etat de réduire leur taux d'activité est la crainte de voir leur rente du deuxième pilier subir une forte diminution. Christian Charles, mandataire au sein de la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud (CPEV), connaît bien cette argumentation qui, selon lui, repose cependant sur un gros malentendu. «De nombreuses personnes souhaitent diminuer leur taux d'activité de 100% à 80%, surtout lors de leurs dernières années d'activité. Si elles ne le font pas c'est parce qu'elles croient que le calcul de leur rente se fera sur la base de leur dernier revenu, amputé dans ce cas de 20%, ce qui est faux.»

Taux d'activité moyen

Alors pourquoi cette croyance? La faute d'une part à la multiplicité des caisses de pensions et à leurs manières différentes de calculer la rente des cotisants. Certaines utilisent comme base de calcul les dernières années de cotisation. Ce qui n'est pas le cas de la CPEV. «Il n'y a pas une année qui compte plus ou moins qu'une autre

car lorsqu'un cotisant de la CPEV arrive à l'âge de la retraite, sa rente sera calculée sur la base d'une moyenne de tous ses taux d'activité exercés pendant ses années de cotisation».

Ainsi, une personne qui a travaillé pendant 37,5 ans pour l'Etat de Vaud (nombre d'années minimums pour toucher une rente complète) dont 34,5 à plein-temps et 3 à 80% bénéficiera d'un degré d'activité moyen de 98% sur lequel sera calculée sa rente.

Loi sur le personnel ambigu

L'autre raison qui perturbe la compréhension relève de la nouvelle Loi sur la CPEV dont un article dit que *la rente est calculée sur les 36 derniers mois d'activité!*? Cet article a été introduit afin de prévenir des abus, rares, que l'ancienne Loi ne pouvait prévenir. Par exemple: augmenter drastiquement le revenu de la dernière année de son activité qui servait de base de calcul pour fixer la rente. Dans les faits, seul le degré moyen d'activité mesuré à l'aune de toutes les années de travail au sein de l'Etat de Vaud compte, à l'instar de l'exemple évoqué ci-dessus. Dans ce cas de figure,

au moment de calculer une rente, la CPEV va ramener les 36 derniers mois de revenu d'un cotisant au taux moyen d'activité, soit 98%.

Rachat des cotisations manquantes

Une personne qui travaille à temps partiel et désireuse de bénéficier d'une rente correspondant à un temps plein peut racheter les cotisations manquantes. Toutefois, lorsque le temps partiel équivaut à un 80% exercé sur quelques années seulement, la solution du rachat se révèle coûteuse et pas forcément intéressante du point de vue financier estime Christian Charles. En effet, le cotisant doit racheter sa part (9%) plus celle de l'employeur (15%) des 20% manquant dans le cas de figure présent. «Chaque cas est unique», rappelle cependant Christian Charles qui invite les personnes intéressées par une réduction de leur taux d'activité à se renseigner auprès de la CPEV sur la manière de gérer leur deuxième pilier. – AG

Caisse de pensions de l'Etat de Vaud, Caroline 11, Lausanne. Tél.: 021 348 24 43

mixte que la société ?



Pour être véritablement représentatif et en phase avec la société mixte d'aujourd'hui, le monde professionnel doit laisser la possibilité aux femmes et aux hommes de choisir leur métier, sans a priori, et assouplir la gestion des taux d'activité.

est auprès de ses enfants» – et aussi par le peu d'empressement des pères à prendre des dispositions pour dégager du temps pour leur famille. Jusqu'il y a peu, ils n'ont pas été aidés en cela par leurs employeurs qui avaient tendance à considérer une demande de réduction du temps d'activité comme la preuve d'un manque d'engagement et d'intérêt pour leur travail. Qu'un homme s'investisse prioritairement dans sa carrière, au point de ne plus compter ses heures afin de grimper plus vite les échelons, est considéré comme chose évidente. Lorsqu'une femme, mère de surcroît, évoque ce même désir de carrière, le regard de la société se montre nettement moins bienveillant envers elle.

Du temps partiel pour les hommes

Les mentalités, les exigences économiques ainsi que les aspirations individuelles évoluent, forçant le discours hommes-femmes à s'émanciper des stéréotypes. En adoptant fin 2004 le *Plan sur l'égalité*, le Conseil d'Etat a aussi voulu promouvoir

une plus grande flexibilité dans la manière d'organiser sa vie professionnelle afin de coller à cette réalité. L'une de ces mesures soutient le temps partiel pour les hommes afin, d'une part, de leur laisser la possibilité de s'investir plus activement dans la vie de famille – éducation des enfants, tâches domestiques, soins aux aînés, ... – ou de pouvoir consacrer plus de temps à des activités politiques, associatives ou autres. Par ailleurs, pour revaloriser le temps partiel, considéré comme juste bon pour exécuter un travail de moindre importance et donc incompatible avec des postes à responsabilité.

Initiative intéressante à noter dans le domaine de la promotion du temps partiel, l'Office fédéral de la statistique, basé à Neuchâtel, permet aux candidats à tout poste à 100% d'y postuler à 80% sans que cela préterite leurs chances de décrocher l'emploi convoité.

Annika Gil

*Chiffres: Service cantonal de recherche et d'information statistiques SCRIS

Promotion des cadres: 18 femmes dans la première volée

Le Service du personnel de l'Etat de Vaud a mis sur pied en octobre 2004 une démarche destinée à favoriser la relève des cadres à l'interne de l'administration (voir *La Gazette* 177 du 4 juillet 2006). Lancée en prévision d'une importante vague de départ à la retraite de cadres dans les prochaines années, la démarche *Développement des compétences cadres* a été inaugurée et suivie avec succès par

97 personnes. Parmi elles, 18 femmes qui, avec leurs collègues masculins, ont reçu le 30 octobre dernier leur attestation de participation en présence de Pascal Broulis. Afin de soutenir la participation des femmes dans des positions dirigeantes, les chefs de service, qui choisissent les participants à cette démarche, devront dorénavant proposer chaque année deux candidats, une femme et un homme.

Père et adepte du temps partiel

Quoi qu'en disent les médias, les *Nouveaux pères* partageant leur semaine entre leur travail et l'éducation des enfants grâce à la solution du temps partiel sont encore plutôt rares. Dans l'immense majorité, ce sont les femmes, une fois la famille fondée, qui baissent leur taux d'activité, voire y mettent un terme.

Diminuer son taux d'activité pour pouvoir s'occuper un jour par semaine de ses deux enfants (3 ans et 9 mois) a cependant semblé



être une solution naturelle pour Philippe Cazier (photo). «Lorsque ma femme attendait notre premier enfant, nous avons réalisé que nous souhaitions tous les deux continuer de travailler mais aussi de consacrer du temps à notre bébé. Afin de lui éviter de trop longues journées en garderie, nous avons décidé de trouver un équilibre famille-travail, ma femme en réduisant son activité à 60% et moi à 80%.» Employé par les Retraites populaires en charge de la gérance de la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud, Philippe Cazier demande donc au printemps 2003 une réduction de son taux d'activité. Motif: souhaite passer plus de temps avec son enfant. Sa demande est acceptée et devient effective tout de suite après la fin du congé maternité de son épouse, au printemps 2004.

Adapter son taux d'activité à l'évolution de la famille

Des regrets? Aucun, car «ce système fonctionne bien et me convient ainsi qu'à ma famille», précise Philippe Cazier, dont la carrière n'a aucunement été préteritée par son choix. Au contraire, puisqu'il a entre-temps été promu à un poste doté de plus de responsabilités.

Certes, le revenu du couple a baissé tout comme le montant de leurs cotisations au deuxième pilier. Mais «ce que l'on perd d'un côté on le gagne de l'autre (moins de frais de garderie et d'impôts)», relativise Philippe Cazier, qui envisage de reprendre du plein-temps dès que ses enfants seront plus autonomes. – AG



Une association pour la mixité dans les positions dirigeantes

L'Association Femmes&Carrière dans l'Administration réunit des collaboratrices désireuses de soutenir l'apport des femmes dans les positions dirigeantes et d'y promouvoir la mixité.



ANNIKA GIL

«J'ai eu un choc lorsque j'ai pris part à ma première séance des chefs de service», se souvient Sylvie Durrer (photo), cheffe du Bureau cantonal de l'égalité et présidente de l'Association Femmes&Carrière dans l'Administration (AFCA). Alors que la mixité règne dans notre société, tout d'un coup, elle s'est retrouvée en terre masculine ou presque. Parmi la soixantaine de personnes présentes, seules 4 femmes l'accompagnaient, soit: Béatrice Simos-Rapin, cheffe du Service de l'information sur le territoire (qui va être transformé en un office en 2007), Françoise Jaques, cheffe du Service de Prévoyance et d'aides sociales, Marinette Kellenberger, cheffe du Contrôle cantonale des finances

et la doyenne d'entre elles, Brigitte Waridel, cheffe du Service des Affaires culturelles.

De l'importance du réseau

«Nous sommes un groupe de femmes qui avons envie de sortir de notre isolement de fait, de faire évoluer l'administration dans son ensemble et de participer à l'amélioration des conditions-cadres de tout le personnel», souligne Sylvie Durrer, qui est l'une des femmes à l'origine de la naissance de AFCA, le 14 juin dernier. La trentaine de membres qui la composent s'est rendu compte de la nécessité de s'organiser afin de faire progresser la mixité au sein des postes clés. «Si les femmes sont très fortes pour construire des réseaux dans le privé (échange de procédés en matière

de garde d'enfants, de transports, d'animation, etc.), elles doivent encore apprendre à le faire dans leur milieu professionnel. Car pour faire carrière, il est primordial de pouvoir compter sur un réseau. Pour faire circuler des informations profitables à soi-même comme à son entreprise.» – AG

Infos: Sylvie Durrer, BEFH 021 316 61 24.

De quoi débattent-elles?

Une fois par mois, les membres de l'Association Femmes&Carrière dans l'Administration, se réunissent à la pause de midi. Autour d'un repas, elles discutent d'une série de thèmes définis par le comité de l'AFCA, tels que *Les outils pour faire carrière* (sujet de la séance de septembre), *Comment mettre en œuvre l'égalité sur son lieu de travail* (réunion de décembre), *Comment équilibrer vie professionnelle et vie familiale* (mars 2007) ou *Comment réagir face aux codes masculins* (janvier 2007)? Des solutions ou des propositions à chaque problème sont avancées, en fonction de l'expérience des participantes ou grâce à l'apport d'un-e invité-e.

«Oser tous les métiers» ou choisir son métier sans complexe

Afin de soutenir la mixité dans le monde professionnel – ne plus réserver la coiffure aux filles et la mécanique aux garçons ou les postes-clés à la gent masculine et les tâches domestiques aux seules épouses – le Bureau de l'égalité mise sur l'information auprès des jeunes. Pour ce faire, il organise depuis 4 ans la journée *Oser tous les métiers* dont la prochaine édition aura lieu jeudi 9 novembre. Une manifestation destinée aux élèves de la 5^e à la 7^e année et qui incite les filles à accompagner leur père et les garçons leur mère dans leur journée de travail.

Décloisonner les rôles et les métiers

Outre le décloisonnement des rôles et des métiers entre les sexes, les objectifs de cette manifestation sont de permettre aux filles et aux garçons d'explorer des univers professionnels nouveaux dans la perspective des choix à venir. Et d'aborder librement avec leurs parents, sans préjugés, leur vision de l'avenir, l'enjeu du choix professionnel ainsi que les places respectives du travail et de la famille dans la vie.

Plus de renseignements à l'adresse www.vd.ch. Inscriptions jusqu'au 3 novembre.



PHOTOS: AG

Animations spéciales JOM à l'Etat de Vaud

Comme les années précédentes, l'Etat de Vaud participe à la journée *Oser tous les métiers* et encourage ses collaboratrices et ses collaborateurs à emmener leurs enfants au travail pour un premier aperçu du monde professionnel.

L'après-midi du 9 novembre, deux événements spéciaux sont organisés pour les enfants du personnel de l'Etat de Vaud:

Les filles au Grand Conseil

Le temps d'un «Parlement des filles», les filles pourront occuper les sièges des députées et des députés, émettre leurs opinions, défendre leurs points de vue et voter symboliquement sur des idées issues de leur

propre réflexion. Cette initiation au débat démocratique sera animée par le président et des membres du Grand Conseil.

Les garçons aux soins infirmiers

Au travers d'ateliers de simulation animés par des étudiantes et étudiants de la Haute école cantonale vaudoise de la santé et de la Haute école de la santé la Source, les garçons pourront expérimenter des actes du métier d'infirmier tels que la réanimation, les contrôles vitaux ou le pansement.

Inscription jusqu'au 6 novembre: imprimer le dépliant à partir de www.egalite.vd.ch et le renvoyer par fax au 021 316 59 87 ou par téléphone: 021 316 61 24.

Gendarme, un rêve de petite fille

Elles ne sont qu'une vingtaine de femmes, jeunes pour la plupart, au milieu des quelque 650 gendarmes vaudois. Elles sont des pionnières puisque la Gendarmerie vaudoise, «l'un des derniers bastions de la masculinité»* n'a accueilli les premières femmes qu'en 1998. Parmi elle, l'appointée Isabelle Jaquenoud, qui a fait partie de la deuxième volée et compte aujourd'hui 7 ans de service. «Cela a été difficile au début d'autant plus que je me suis retrouvée seule femme dans mon unité, je me sentais très observée» se souvient-elle. Si la majorité de ses collègues masculins se montrent satisfaits de sa présence, une minorité continue à penser et à dire franchement que la place des femmes n'est pas à la Gendarmerie. Une hostilité latente qu'Isabelle Jaquenoud a ressentie et avec laquelle elle a dû composer pour se faire une place.

«Le plus fatigant à la longue est de devoir toujours prouver que l'on est tout aussi capable que les hommes, cela nous oblige à nous donner à 150%». La jeune appointée était pourtant déjà habituée à ne côtoyer que des hommes puisqu'avant d'entrer dans la Gendarmerie, elle avait travaillé comme employée de commerce dans un secteur d'une assurance majoritairement masculin.

Force de caractère

Isabelle Jaquenoud affirme avoir «trouvé sa voie et réalisé un rêve de petite fille», elle dont l'enfance a été marquée par l'engagement de trois oncles dans la Gendarmerie genevoise. «Pour moi être gendarme signifie être au service de la population. J'ai longtemps hésité entre devenir gendarme ou maîtresse d'école». Un choix heureusement résolu depuis quelques mois puisqu'elle combine les deux en s'occupant de prévention routière dans les classes. Et comme l'entente avec ses sept collègues est excellente, elle ne peut que se féliciter d'avoir persisté dans son choix. «Je me suis lancée dans ce métier sans trop me préoccuper des embûches. À trop réfléchir sur la pénibilité des horaires, sur les difficultés de se faire accepter comme femme ou au défi de combiner famille et vie policière, on ne choisit finalement pas le métier que l'on aimerait exercer», conclut-elle. - AG

*Tiré du Mémoire présenté ci-contre.

Femmes dans des métiers dits masculins

Un mémoire explore la vie au quotidien des femmes travaillant dans la Gendarmerie vaudoise. À l'instar d'autres corps de métier, elle n'accueille que peu femmes. Et ce seulement depuis 1998.

Prestation de serment des nouveaux gendarmes sur la place du Château.



Le but n'est pas de montrer du doigt un corps de métier en le citant ici comme exemple. Si, comme l'écrit le capitaine Jean-Pierre Häusermann, auteur d'une analyse sur l'intégration des femmes dans la Gendarmerie vaudoise*, la Gendarmerie vaudoise a représenté «l'un des derniers bastions de la masculinité», d'autres univers professionnels demeurent encore aujourd'hui très masculins. Comme d'autres ressemblent presque à une chasse gardée féminine (soins infirmiers, secrétariat, petite enfance,...).

«Ce n'est pas que l'on ne veuille pas engager des femmes mais nous ne recevons pratiquement pas de candidatures de leur part», déplore Daniel Bringolf, responsable des ressources humaines au Service des routes. Sur les 517 collaborateurs de ce service, on ne dénombre aucune femme parmi les cantonniers, les mécaniciens ou les chauffeurs; les quelque 37 femmes se cantonnent à l'administration et dans une moindre mesure à l'ingénierie. En devenant le 1^{er} août dernier cheffe de l'un des 4 centres d'entretien des routes nationales, celui d'Yverdon, Anne Gillardin est devenue aussi la première femme à remplir une telle fonction. Une première à mettre en regard avec le regain d'intérêt des étudiantes pour le génie civil ou la mécanique enseignés à l'EPFL.

Et qui augure de la progression future de la mixité dans des métiers aujourd'hui encore dits masculins.

Trop dangereux, trop exposé

«Après avoir terminé la lecture de son mémoire, j'ai dit au capitaine Häusermann qu'il avait parfaitement réussi à se mettre dans la peau d'une femme et à rendre toutes les phases qu'elle doit traverser en s'engageant dans la Gendarmerie», raconte l'appointée Isabelle Jaquenoud (v. encadré ci-contre). Le caractère viril du métier – port de l'arme et de l'uniforme, exercice de l'autorité et de la force physique – a longtemps conduit les gendarmes ainsi que la société à penser que les femmes ne seraient pas capables d'endurer une telle charge. En ouvrant ses portes aux femmes en 1998, soit 196 ans après sa création, la Gendarmerie s'est lancée dans un exercice de modernisation mais aussi de remise en question qui n'a pas été sans mal pour les pionnières. Un exercice que le mémoire précité explore sans complaisance mais avec aussi beaucoup d'optimisme. - AG

*Le visage féminin des forces de l'ordre: le cas particulier de la Gendarmerie vaudoise. Mémoire de diplôme du capitaine Jean-Pierre Häusermann, Institut suisse de police de Neuchâtel, juillet 2006.

Bilan du Programme de législature et planification financière 2008-2010

Le Conseil d'État a publié le bilan de son Programme de législature. Il constate que ce programme a véritablement guidé l'action gouvernementale. Son objectif cardinal, la restauration de l'équilibre financier, a été atteint; certains projets ont été réduits ou reportés pour respecter les limites des ressources disponibles.

Le Conseil d'État a présenté simultanément sa planification financière 2008-2010. Celle-ci reflète l'excédent de recettes prévu dans le projet de budget du Conseil d'État pour 2007. Elle prévoit encore des excédents pour 2008 et 2009, puis un retour aux chiffres rouges en 2010.

Au bilan du Programme de législature, outre la restauration des finances publiques, le Conseil d'État constate que sur 60 actions figurant à ce programme, 31 ont été complètement réalisées, 27 l'ont été partiellement, alors que deux ont été abandonnées. La plupart des réalisations partielles s'expliquent par le fait que les ressources n'ont pas été à la hauteur de la planification financière initiale.

Globalement, le Conseil d'État estime que le Programme de législature s'est traduit par des avancées significatives avec des institutions renouvelées, une administration plus efficace, lui donnant une marge de manœuvre et une crédibilité retrouvées.

Dans son rapport au Grand Conseil, le Conseil d'État rappelle son attachement à un partage équitable des efforts concourant à l'assainissement des finances. Il constate à cet égard que «la contribution des communes n'a pas pu être mise en œuvre telle qu'initialement prévue». «De la sorte, ajoute-t-il, la part de l'administration cantonale s'est avérée très importante, grâce aux efforts de la fonction publique.»

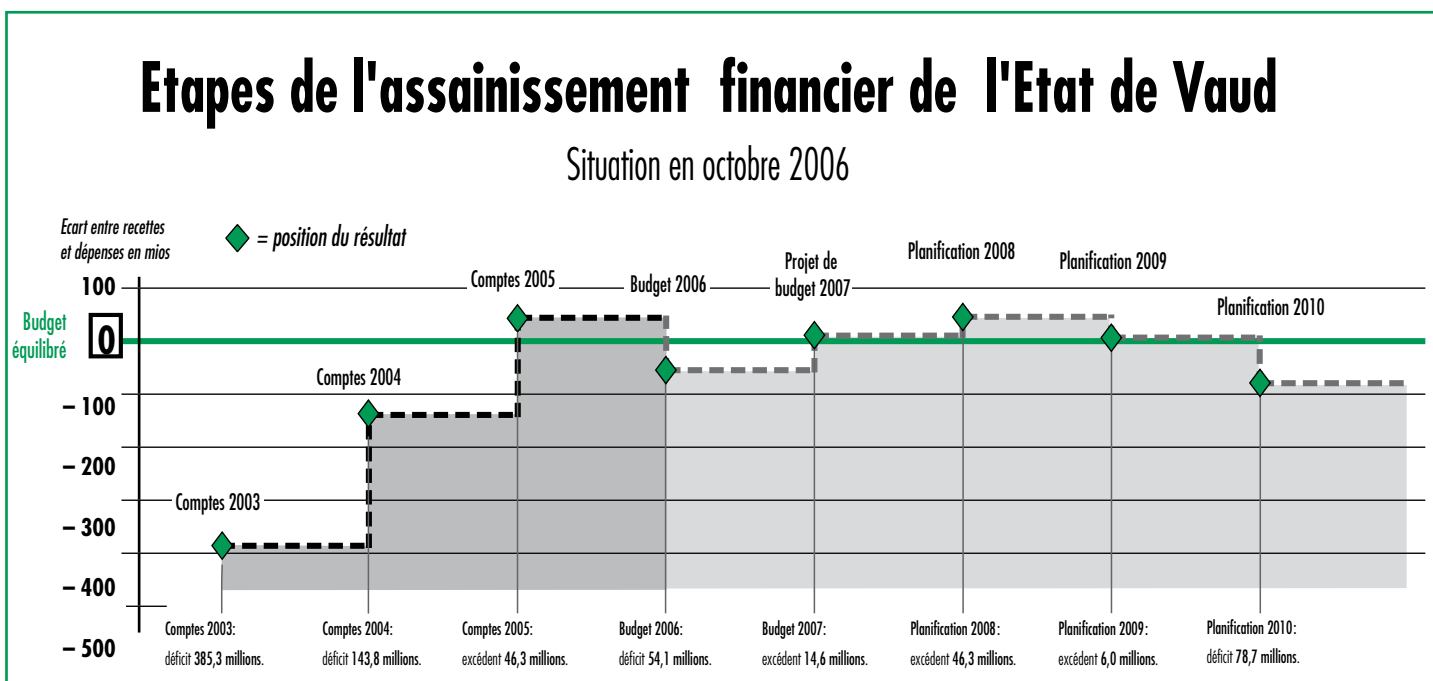
Planification financière 2008-2010

Parallèlement au bilan du Programme de législature, le Conseil d'État a mis à jour la planification financière pour les années 2008 à 2010. Cette actualisation prend en compte un ralentissement économique

mondial annoncé par les instituts de prévision, et se base sur une croissance suisse à un niveau de moyen de 1,5% pour les prochaines années.

Le scénario conjoncturel intègre une réduction de la capacité bénéficiaire des entreprises en 2008 et un tassement du marché immobilier durant la période. Il ressort de la planification une progression globale des revenus fiscaux de l'État ne dépassant pas la croissance du PIB. Les impôts sur le revenu et la fortune en particulier, au bénéfice d'une stabilisation effective du système postnumerando, tablent sur une progression annuelle de 1,5%.

La planification se fonde en outre sur le maintien d'une grande rigueur dans les dépenses de l'État. Elle prévoit la pleine adaptation des salaires au renchérissement et l'intégralité des augmentations annuelles. De plus, elle tient compte de l'augmentation des besoins dans les secteurs de la formation, de la santé et du social, pour une croissance totale des dépenses de personnel de 2,45% par année. Elle intègre également les effets des projets de la Confédération (RPT, fiscalité des entreprises et de la famille, etc.). L'ensemble de ces paramètres aboutit à un résultat excédentaire de 46 millions de francs en 2008 et de 6 millions en 2009, puis à un retour dans les chiffres rouges avec un déficit de 79 millions de francs en 2010 (voir graphique ci-dessous).



Réalisations issues du Programme de législature

Réalisations relevant du 1^{er} pilier, «Investir pour l'avenir»

- Projets appelés à renforcer les conditions cadres pour le canton (ex.: M2, Tridel, PALM),
- Promotion économique : création d'emplois,
- Assainissement de la BCV,
- Réformes pour assurer l'avenir de la formation (ex.: question des notes, HEP, loi sur l'Uni),
- Politique familiale (ex.: crèches, allocations familiales),
- Chantier de mise en œuvre de la constitution et réformes des processus de gestion,
- Police 2000: blocage

Réalisation relevant du 2^e pilier, «Voir à long terme»

- Initiatives et mesures prises pour assurer la cohésion sociale (ex.: OPTI, RI, vote des étrangers, loi sur l'intégration des étrangers),
- Initiatives et mesures prises pour retrouver l'influence d'un grand canton sur la scène fédérale et dans les relations intercantionales,
- Initiatives et mesures prises pour développer les principes d'ouverture et de partenariat dans toutes les relations entretenues au sein et à l'extérieur de l'administration,
- Révision du plan directeur cantonal,
- DÉFI: vers une amélioration durable des méthodes et procédés administratifs.
- Déploiement du développement durable (réalisation des indicateurs).

Réalisation relevant du 3^e pilier, «Assainir les finances»

- En 2004 et 2005, renforcement des mesures prises au titre de l'assainissement des finances,
- Maîtrise des charges, maintien de la substance fiscale,
- Résultat obtenu par l'effet des mesures et grâce à une conjoncture économique plus favorable: passage d'un déficit de 385 millions en 2003 à un excédent positif aux comptes 2005 et au budget 2007.

Réalisations relevant du 4^e pilier, «Rapprocher l'État du citoyen»

- Mise en œuvre de la loi sur l'information,
- Développement des médiations publiques,
- Refonte du site internet de l'État de Vaud,
- Mesures de simplification de l'administration dans le cadre de DÉFI.

Santé et sécurité au travail

Le stress

Le stress lié au travail est, après les douleurs dorsales, le problème de santé au travail le plus courant au sein de l'Union Européenne. En Suisse, selon une étude de 2001 du Secrétariat d'Etat à l'économie (Seco), les coûts directs du stress s'élèvent à 4,2 milliards de francs par an.

De quoi parle-t-on?

Il existe de nombreuses définitions du terme «stress». Dans le domaine de la santé au travail, il est question de stress lorsqu'il y a déséquilibre entre les exigences posées par la situation de travail et les capacités de la personne qui travaille. Ces «capacités» recouvrent tous les moyens dont dispose la personne pour répondre à une demande. Cela peut être la possibilité de décision sur l'organisation de son travail, le temps à disposition, des outils adéquats et une formation adéquate, par exemple. Le manque de reconnaissance favorise aussi l'état de stress.

Cette définition implique qu'une personne surqualifiée pour une certaine tâche peut présenter, elle aussi, des symptômes de stress.

Le stress est une souffrance. Vécu de manière chronique, voire permanente, il peut

avoir de graves répercussions sur la santé et les relations avec l'entourage.

Comment se manifeste le stress?

Les signes individuels d'un état de stress sont multiples. L'anxiété, l'irritabilité, les troubles du sommeil ou l'augmentation de la consommation de tabac ou d'alcool sont les plus connus. Les troubles cardio-vasculaires et digestifs ou les maux de tête sont d'autres exemples.

Au travail cela peut se traduire par des absences répétées, des erreurs plus fréquentes ou un climat de travail tendu.

Comment prévenir le stress?

À titre d'exemple, il est possible d'agir sur les éléments favorisant le stress:

- clarifier le cahier des charges,
- adapter les horaires,
- être à l'écoute et communiquer,
- accepter ses limites,
- reconnaître le travail effectué,
- soigner son hygiène de vie, rire, consacrer du temps aux loisirs, etc.

Il importe non seulement de se renforcer pour faire face au stress, mais aussi d'agir sur les causes du stress.

*Pour l'Unité de santé au travail,
Vera Bustamante*



ACTUEL

Le Bureau des imprimés et du matériel de la Ville de Lausanne rejoint la CADEV

Après une longue préparation, le projet de regroupement a pris son envol et s'est parachevé, fin septembre, par la signature d'une convention entre la ville de Lausanne et l'État de Vaud. Une convention qui signifie le regroupement officiel fin octobre du Bureau des imprimés et du matériel de la Ville de Lausanne (BIM) avec la Centrale d'achat de l'État de Vaud (CADEV).

Économie et synergie

Dans les faits, trois collaborateurs du BIM s'en vont rejoindre les 27 collaborateurs de la CADEV dans leurs locaux du Mont-sur-Lausanne (photo). La fusion deviendra effective en 2007 après la fin du déménagement des locaux du BIM sis à la route de Genève. Max Fattet, chef de la CADEV, voit dans cette collaboration entre la Ville et le Canton «une opération stratégique appelée à servir d'exemple et à s'inscrire dans la durée.»

Des économies seront dégagées par Lausanne comme par le Canton même si elles ne sont pas symétriques, les uns économisant du côté de la logistique (loyer) les autres rentabilisant les forces de travail, les deux en regroupant la masse de leurs achats. – AG





Enseignement et fonctionnement: les écoles professionnelles s'auto-évaluent

Elles étaient 3 en 2005, elles sont aujourd'hui 7 écoles professionnelles – vaudoises, neuchâteloises et fribourgeoises – qui conduisent une expérience concrète, simple et efficace d'amélioration de la qualité: une fois par année, une délégation d'une école visite et évalue un secteur choisi d'une autre école. Et vice-versa.

Quand des directeurs d'écoles professionnelles se rencontrent, les changements initiés par la nouvelle loi fédérale sur la formation professionnelle sont au cœur des discussions, en particulier les nouvelles exigences en matière d'assurance qualité. C'est ainsi que l'École professionnelle commerciale de Lausanne (EPCL), l'École romande d'arts et communication (ERACOM) et le Centre professionnel du nord vaudois (CPNV) ont expérimenté ensemble un système d'amélioration de la qualité de leurs prestations fort original.

Après avoir développé un système de gestion de la qualité, créé avec *Lotus Notes* une plate-forme documentaire utile à l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs, les directeurs de ces établissements se sont attachés à la mise au point d'une revue ou audit de leurs systèmes de qualité.

De quoi s'agit-il?

Sur la base d'une méthodologie proposée par Marc Bugnon, conseiller à l'Unité de conseil et d'appui en management et organisation (UCA) et par Olivier Droz, responsable de l'Unité d'information et d'organisation à la direction générale de l'enseignement post-obligatoire (DGEP), ces trois écoles ont organisé depuis 2005 une revue croisée de leur système de gestion. Ce processus d'amélioration permet:

- de s'appuyer sur les compétences professionnelles et l'expérience concrète des collègues d'un établissement partenaire de l'exercice,
- de réaliser à des conditions très économiques un audit qualité sur une procédure choisie,
- de donner aux établissements une responsabilité dans la régulation de la qualité des prestations qu'ils délivrent.

Premier succès: gain de temps

Une première expérience, menée au printemps 2005, a montré l'intérêt d'une démarche où les échanges d'expériences, le partage des manières de résoudre les problèmes, l'écoute et le conseil des pairs

constituent des atouts essentiels à la recherche d'une qualité optimale.

C'est ainsi que les remarques fournies par les auditeurs de l'EPCL en 2005 ont permis d'affiner les rapports de visites d'enseignant-e-s et d'en accélérer le rythme. Alors que trois années étaient planifiées pour voir l'ensemble du corps enseignant (168 personnes), deux ans ont suffi. Les visites aux enseignant-e-s chevronné-e-s ont permis, outre la reconnaissance de leurs compétences, d'initier un réseau de soutien entre maîtres. Les directeurs relèvent unanimement que la préparation d'une revue par un pair favorise la clarification des manières de faire, apporte des regards nouveaux et des expériences bénéfiques en matière de simplifications administratives et de solutions originales.

Quatre autres écoles séduites

Après le succès de cette initiative, une deuxième édition a été organisée en mai dernier à Payerne où sept écoles de trois cantons ont réalisé une démarche similaire. Aux côtés de l'EPCL, de l'ERACOM et du CPNV, l'OPTI du Nord vaudois, le Centre intercommunal de formation des montagnes neuchâteloises de La Chaux-de-Fonds (CIFOM), l'École professionnelle artisanale et industrielle (EPAI) et l'École des métiers de Fribourg (EMF) ont posé les bases d'une

collaboration dans la conduite de revues par les pairs.

Méthode

Dès cet automne, un tournus permet à chacune des écoles, une fois par année, d'évaluer une procédure d'un partenaire et de bénéficier du regard de l'équipe d'un autre établissement. En fonction de la procédure choisie par l'école hôte, les visiteurs constituent une délégation de 2-3 personnes qui étudient les documents avant de découvrir sur place, pendant une demi-journée, les modalités pratiques de la procédure soumise à leur appréciation. Un bilan oral de l'analyse effectuée par les pairs est suivi d'un rapport succinct dans lequel des propositions d'amélioration sont formulées.

Au printemps suivant, une rencontre donnera un aperçu global des résultats de ces revues qualité lorsque toutes les écoles se réuniront pour relater les expériences vécues et rendre compte des effets de la démarche. C'est à cette occasion que les mesures prises sur les conseils et propositions des partenaires sont présentées. Une nouvelle ronde de visites est organisée lors de la rencontre annuelle, de manière à perpétuer la démarche et permettre à chaque école de bénéficier du regard d'une autre en échange de sa contribution. – MT

Origine de la méthode et pertinence

La méthode d'auto-évaluation et de partage des expériences conduite actuellement par les sept écoles professionnelles citées ci-dessus s'inspire d'un modèle mis au point par les Hautes écoles spécialisées. «Il ne s'agit pas d'une procédure lourde à mettre en place», précise Marc Bugnon (UCA) «car elle est conduite par des personnes déjà formées dans la gestion des processus qualité». Les audits sont réalisés par des personnes de la même corporation, celle de l'enseignement professionnel dans le cas présent, ce qui présente un grand

avantage en matière de compréhension des problèmes rencontrés et des possibilités d'y remédier. «La dynamique positive lors des journées d'échange, la diffusion de bonnes pratiques, la découverte au jour le jour de synergies ou la recherche de solutions communes sont autant de bénéfices que les établissements retirent d'une telle démarche.» Ainsi, l'enseignement, le programme des cours, les relations enseignants-élèves ou la gestion administrative de l'école sont autant de thèmes qui peuvent être disséqués et améliorés. – AG

La clope bientôt bannie de l'administration

Dès le 1^{er} janvier, tous les locaux de l'administration vaudoise seront sans fumée. Quelques bâtiments pourront avoir un fumoir aménagé. Les adeptes de l'herbe à nicot bénéficieront de mesures d'accompagnement.

Le Conseil d'État a décidé d'interdire de fumer dans les locaux de l'administration cantonale avec effet au 1^{er} janvier 2007. Cette décision s'inscrit dans le cadre de la réponse du Conseil d'État au postulat Jean-Robert Yersin et consorts déposé au Grand Conseil et demandant le renforcement des mesures en vue de protéger la santé des Vaudoises et des Vaudois par une meilleure prévention du tabagisme et une lutte accrue contre la fumée passive.

Mesures précédentes insuffisantes

Les mesures introduites au sein de l'Administration depuis 1999 pour protéger les non-fumeuses et non-fumeurs ont permis de modifier progressivement un certain

nombre d'habitudes de consommation du tabac. Cependant, elles ont montré leurs limites: en effet, selon un bref sondage mené en mai 2006, la fumée serait encore relativement présente, particulièrement dans les cafétérias (dans 72% des services, dont 42% où la cafétéria est entièrement fumeurs), bureaux individuels (59% des services), véhicules (18%), mais aussi bureaux partagés (10%), halls et couloirs (9%). Se fondant sur ce constat, le Conseil d'État a décidé d'adopter un règlement re-



Un local fumée a été aménagé en face de la cafétéria au Service de la santé publique. Erika Bovard, utilisatrice de ce local, se dit satisfaite de ce système. Elle en voit les bons côtés. «Ne plus pouvoir fumer dans les bureaux et les couloirs m'a permis de diminuer ma consommation de cigarettes».

latif à la protection des personnes contre les effets de la fumée passive dans les locaux de l'administration. Ce règlement prévoit une interdiction générale de fumer dans les locaux de l'administration, à l'exception des espaces à caractère privatif des lieux de séjour (chambres dans les EMS d'État, cellules de prison,...) et des locaux spécialement aménagés en «fumeurs» et répondant aux critères définis par le règlement.

Mesures d'accompagnement

D'ici le 1^{er} janvier, des mesures d'accompagnement sous forme de séances d'information, de conseils individualisés et de matériel d'information seront mises à disposition tant des services que des collaboratrices et collaborateurs. Un groupe de pilotage chargé de la mise en œuvre de cette décision sera disponible pour répondre aux questions qui pourraient se poser.

Le tabagisme est un problème de santé publique majeur. En Suisse, la consommation de tabac est responsable de la mort prématurée de 8000 personnes par année, dont 500 uniquement dues à la fumée passive. À ce sujet, la protection contre la fumée passive est un enjeu central et l'engagement de la fonction publique doit jouer un rôle moteur et servir d'exemple dans ce domaine. Par sa décision, le Conseil d'État entend donner un signal clair dont il espère qu'il incitera d'autres entités publiques à suivre le mouvement.

Léonie Chinet, cheffe de projet au Service de la santé publique

Renseignements supplémentaires: Groupe de pilotage, secrétariat de la division promotion de la santé et prévention: 021 316 44 50. Conseils aux fumeurs: Cipret-vaud (www.cipretvaud.ch)

Des mesures favorables aussi pour les fumeurs

Directeur adjoint de la Polyclinique médicale universitaire, responsable de l'unité de tabacologie, et co-responsable du Centre d'information pour la prévention du tabagisme (CIPRET-Vaud), le médecin chef Jacques Cornuz (photo) a l'expérience de la mise en œuvre d'interdiction de la fumée. Il répond à deux questions.



– *Le CHUV et les bâtiments des Hospices sont devenus sans fumée depuis le 31 mai 2005. Comment cela s'est-il passé?*

– Pour qu'une entreprise devienne non-fumeur, il est important de préparer cette démarche, à savoir: création d'un groupe de travail comportant fumeurs et non-fumeurs, annonce plusieurs mois à l'avance de la décision par la direction, mesures d'accompagnement sous forme d'aide à l'arrêt de la cigarette,

signalétique explicite mentionnant que les bâtiments sont sans fumée, et surtout, informations mettant en évidence l'importance du tabagisme passif, notamment en comparaison avec d'autres mesures qui ne font que rarement l'objet de négociations ou de réprobations comme l'éviction de l'amiante pour éviter l'apparition de cancers.

– *Quel bilan tirez-vous de l'action Hospices-CHUV sans fumée après un an et demi?*

– Nous venons de terminer une enquête auprès de

l'ensemble du personnel Hospices-CHUV: la grande majorité des collaboratrices et collaborateurs sont satisfaits par cette mesure. Certains en ont même profité pour arrêter de fumer ou pour diminuer nettement leur consommation de cigarettes. 94% des collaborateurs ont répondu positivement. Même parmi les fumeurs, le taux d'approbation est très élevé (74%). Notre démarche et cette enquête confirment que, contrairement à une idée reçue, les fumeurs sont favorables aux mesures de prévention du tabagisme. Ceci essentiellement pour deux raisons: d'une part ils ont parfaitement intégré les risques liés au tabagisme passif et d'autre part ils apprécient ces mesures, car celles-ci leur seront favorables le jour où ils décideront d'arrêter de fumer.

Manier en toute sécurité son ordinateur: un cours vous y initie

En toute sécurité sur l'autoroute de l'information est un cours de sensibilisation à la sécurité informatique pour toutes les collaboratrices et collaborateurs de l'Etat de Vaud. Il a été conçu par l'Office de la sécurité informatique cantonale (OSIC) dans le but de faire prendre conscience aux utilisateurs des outils informatiques de leurs prises de risques quotidiennes, de leurs responsabilités et de les initier aux bons comportements.

Les premiers séminaires ont eu récemment lieu avec succès et ont éveillé la réflexion sécuritaire chez les participants. Plusieurs éléments abordés relèvent de pratiques parfois courantes pour certains alors que pour d'autres, l'utilisation de leurs outils de travail peut être problématique.

L'OSIC a compris la nécessité d'offrir une formation aux utilisateurs afin de leur permettre d'acquérir les réflexes de sécurité minimaux. Pour cette raison, deux nou-

veaux séminaires d'une demi-journée sont organisés le 23 novembre prochain. Des interventions adaptées sont planifiées pour l'ensemble du personnel de la Bibliothèque cantonale universitaire.

Messagerie et Internet: les pièges à éviter

En effet, en cas de problème, la responsabilité de l'Etat de Vaud et des collaborateurs peut être engagée. L'objectif de cet enseignement est donc d'adopter un comportement adéquat dans l'utilisation de son ordinateur en réseau, de sa messagerie ou encore d'Internet afin d'éviter d'en être victime en sachant:

- identifier les risques encourus lors de l'utilisation d'un ordinateur en réseau;
- être attentifs à la sécurité physique de son environnement de travail;
- adopter les bons réflexes de protection et de sécurité des données;

- utiliser la messagerie de manière à se prémunir des virus et des attaques;
- éviter de prendre des risques inutiles en consultant des sites Web.

Inscription

Ce cours gratuit d'une 1/2 journée permet aux cadres et aux collaborateurs de se faire une idée précise des risques qui menacent nos systèmes d'information, nos applications, ainsi que les données internes et personnelles des citoyens. Le séminaire a pour but d'apporter des comportements et méthodes de travail simples permettant de limiter de façon significative l'exposition de l'administration cantonale vaudoise à des conséquences graves.

Date: jeudi 23 novembre 2006. Inscription: www.cep.vd.ch.

Deux sites interactifs expliquent la violence, l'un aux couples en difficulté, l'autre aux jeunes

Des femmes meurtries par les coups de leur compagnon, le machisme qui fait son retour dans la culture des ados. Deux sites font sortir du silence la violence sous toutes ses formes.

Plus de quarante cas de femmes décédées en Suisse sous les coups de leur partenaire ont été décomptés en 2005 par Amnesty International. L'Office fédéral de la statistique a quant à lui recensé 240 femmes victimes d'homicide ou de tentative d'homicide de la part de leur (ex-) conjoint entre 2000 et 2004. Plus généralement, une femme sur cinq dans notre pays est maltraitée physiquement ou sexuellement par un conjoint au cours de sa vie, et deux sur cinq le sont psychologiquement.

La violence au sein du couple est un phénomène grave et répandu qui nécessite un dispositif efficace de mesures coordonnées pour le combattre. Pour compléter l'offre de services existante, un site internet interactif, www.violencequefaire.ch, a été mis en ligne fin mai de cette année. Plus récemment, un sous-site lui a été ajouté: www.comeva.ch qui s'adresse plus particulièrement aux adolescents et aux jeunes gens et leur parle de la violence, de la jalousie mais aussi de l'amour et du respect.

Violencequefaire.ch s'adresse aux victimes, aux auteurs de violence, aux professionnel-le-s et à l'entourage. Il offre un

accès immédiat à des informations pointues, à des conseils et à des adresses utiles. La plus-value de violencequefaire.ch réside dans l'interactivité du site: les victimes et les auteurs de violence ont la possibilité de confier anonymement leur situation et de poser les questions qui les préoccupent. Des professionnel-le-s les écoutent et leur répondent en ligne rapidement.

Pour les victimes et les auteurs de violence, rompre le silence et l'isolement est une première étape indispensable afin de stopper la spirale de la violence.

À l'origine de ce site, géré par l'association romande *Vivre sans violence* qui regroupe les institutions romandes actives dans le domaine de la violence conjugale, se trouvent trois services vaudois qui œuvrent à la prévention de la violence conjugale: le Centre d'accueil MalleyPrairie, le service Violence et Famille et le Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes (BEFH).

Association *Vivre Sans Violence*, case Postale 5249, 1002 Lausanne. Tél.: 021 316 60 24; contact@vivresansviolence.ch et www.vivresansviolence.ch. Coresponsable du projet au BEFH, Stéphanie Siggen, 021 316 61 24.



je suis insultée, humiliée, surveillée ou frappée...

quand la colère monte, il m'arrive de crier, d'injurier ma compagne ou de la gifler...

NOUS POUVONS VOUS AIDER

www.violencequefaire.ch

Le site www.violencequefaire.ch est consacré à la violence plus particulièrement vécue au sein de couples adultes tandis que www.comeva.ch traite du thème de la violence et du respect entre jeunes.



TOI, ton couple ça va...

un peu, beaucoup, passionnément, pas du tout?

Y a-t-il assez de respect dans ton couple?

Comment faire pour que chacune se sente bien dans la relation?

La jalousie, c'est normal?

www.comeva.ch

Inauguration des locaux de l'École supérieure de la santé

Une démarche conjointe entre deux départements a fait rimer développement durable avec besoins en formation

Des étudiants assis sur les escaliers de l'esplanade, du mouvement sous les fenêtres du Conseil d'Etat, c'est l'École supérieure de la santé (ESSanté) qui a pris ses nouveaux locaux dans l'ancienne École de chimie rénovée, amenant une vie nouvelle sur la place du Château. L'inauguration des nouveaux locaux de l'ESSanté marque le succès d'une démarche conjointe menée par le Département des infrastructures et le Département de la formation et de la jeunesse. Un bâtiment vétuste a pu être rénové selon les principes du développement durable et accueillir une école dont la réorganisation permet de répondre aux besoins en formation de personnel qualifié pour des entreprises spécialisées du canton.

La perspective de transformer l'ancienne École de chimie en «Palais du Gouvernement» regroupant les états-majors départementaux a été écartée en 2004,

principalement en raison de son coût. Par ailleurs, une solution devait être trouvée pour faire face à la vétusté qui constituait un facteur d'insécurité.

Le Conseil d'Etat a décidé, en mars 2005 de déposer au Grand Conseil un projet de décret portant sur un crédit de 6,8 millions de francs destiné à rénover ce bâtiment selon les principes du développement durable et à y installer la nouvelle École supérieure de la santé (ESSanté). Les travaux ont respecté les principes du développement durable par une économie de 50% de la consommation d'énergie, la minimisation des déchets, la protection du patrimoine culturel (y compris les graffitis récents), et la mise en œuvre de techniques et matériaux traditionnels.

Sur le plan de la formation, l'ESSanté a pu ainsi regrouper ses diverses formations



dans les domaines de la biologie, de la chimie, et du secteur médical. L'augmentation des capacités de formation devrait ainsi permettre de satisfaire les besoins des entreprises spécialisées.

Le Palais sis à la Riponne fête ses 100 ans. Voyage en Ruminie

Inauguré le 3 novembre 1906, le Palais de Rumine fête ses 100 ans le 5 novembre prochain. L'occasion de découvrir les multiples richesses abritées entre ses murs centenaires.

Le Palais de Rumine fête ses 100 ans. À cette occasion, une manifestation, *Voyage en Ruminie*, permettra de (re)découvrir les richesses culturelles abritées dans l'édifice. Animations, expositions, publications, tout se déclinera au pluriel pour cet événement organisé par les six institutions

installées au Palais (les musées cantonaux monétaire, d'archéologie et d'histoire, de zoologie, de géologie et des beaux-arts ainsi que la Bibliothèque cantonale et universitaire). Le musée botanique, localisé à Rumine de 1906 à 1967, y revient également pour l'occasion.

Un rallye, différentes visites guidées, ainsi que de multiples projections seront proposées: images historiques, imaginaires ou documentaires sur des écrans placés dans la fontaine de l'atrium ou suspendus dans le corps central du Palais.

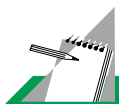
Construit suite à un legs

Le Palais doit sa construction à Gabriel de Rumine, fils d'un prince russe, qui naquit à Lausanne en 1841. À sa mort, à l'âge de 30 ans, il donna à la ville de Lausanne 1,5 million de francs, tout en stipulant que cette somme devait être placée et doublée pour être ensuite employée à la construction d'un édifice d'utilité publique.

En 1888, l'État de Vaud et Lausanne signèrent une convention au sujet de l'affectation du legs de Rumine. Un concours fut organisé et remporté par l'architecte Gaspard André. Les travaux débutèrent quatre ans plus tard et durèrent plus de dix ans. L'inauguration officielle du Palais eut lieu le 3 novembre 1906. Il abritait alors divers services de l'Université, dont la Bibliothèque toujours présente aujourd'hui, ainsi que les collections scientifiques et artistiques de la Ville et de l'État.

Voyage en Ruminie, dimanche 5 novembre, de 10h à 18h, entrée libre. Animations, foire aux livres, visites guidées: programme détaillé de la journée sur www.vd.ch/ruminie.





A donner: 1 aquarium de 140x67x52 cm avec meuble et 1 aquarium de 80x50x35 cm avec meuble. Accessoires fournis pour l'eau de mer, pompes, néons, écumeur, chauffage et divers petits accessoires. sophie.muriset@vd.ch ou tél le soir 021 922 54 18.

A vendre: cause décès, lave-linge Candy: 250.-fr.; séchoir Candy: 250.-fr.; les 2: 450.-fr.; grand parasol 3.40m: 330.-fr.; table de jardin + 7 chaises + chaise longue plastic blanc: 150.-fr. ; chaînes à neige miocar n°060: 40.-fr; chaînes à neige Trax n°6: 250.-fr. Tél.: 021 320 62 59.

A vendre: violon 4/4 «Jérôme Thibouville» avec archet et coffret. En très bon état. Prix: frs 3000.-. Tél.: 078 825 26 65.

A vendre: harpe celtique d'occasion «Anna», 38 cordes en très bon état (Prix neuf: 6'900,-) pour 4'000,- et un set de cordes de rechanges complet (valeur: 800,-) pour 500,-. Accessoires: une housse de protection et une clé d'accordage. Un service a été effectué sur la harpe en mars 2006. La vente de l'ensemble est souhaitée (paiement en tranches envisageable). Renseignements au: 021 691 71 48.

A vendre: piano droit, marque Rösler, 1998, peu servi, très bon état, cédé à prix avantageux Fr. 2'000.-. Tél.: 076 376 28 99.

A vendre: table de ping-pong extérieure, marque Kettler, 2005, couleur bleue, pliable avec housse, très bon état, cédée à moitié prix Fr. 500.-. Tél.: 076 376 28 99.

A vendre: cause double emploi, un canapé-lit et 2 fauteuils en cuir noir. Parfait état. Photos sur demande. Prix 550.- à prendre sur place (Lausanne Sallaz). Tél. 021 652 35 38 (répondeur).

A vendre: cause décès, lave-linge Candy 250.-frs, séchoir Candy 250.-frs. Les 2: 450.-frs. Grand parasol 3.40m, 330.-frs, table de jardin + 7 chaises + chaise longue plastic, blanc 150.-frs, chaînes à neige miocar n° 060 40.-frs, chaînes à neige Trax n°6 250.-frs. Tél.: 021 320 62 59.

A vendre: poussette Chicco Trio 3 en 1 bleu marine et beige, excellent état. Composée d'un landau-nacelle avec capote de protection, système de ceinture de sécurité pour la voiture, d'un maxi-cosi-siège auto avec cale-tête, visière et protection contre la pluie et sac à langer assorti. Prix neuve fr. 800.- cédée fr. 350.-. sophie.muriset@vd.ch ou tél le soir 021 922 54 18.

A vendre: habits pour garçon, taille 56 à 86. Pyjamas, pantalons, pulls, vestes,

chaussures, à vendre par lot ou par pièce. Contact: 076 547 17 26.

A vendre: lot de vêtements homme + chaussures (suite décès subit). Neufs ou peu portés. Taille 52, encolure 39, pointure 42-43. Vestons, chemises, cravates (soie), pantalons (t 52), chaussures (cuir, Mephisto), pyjamas, ss-vêtements. Tél: 027 323 54 63.

A vendre: cause cessation d'activité, 1 table pour onglerie (avec encoche pour la praticienne). Dimensions 130 x 60 (encoche de 20 cm). Idéale pour débiter. A prendre sur place. Fr. 200.-. En sus: produits d'onglerie méthode Fly-on et divers. Prix à discuter. Tél.: 021 601 37 60 (répondeur).

A vendre: solarium 8 néons, 190 cm de long, système Wolf. Dôme inclinable/redressable pour le ranger contre une paroi ou le positionner au-dessus du lit par ex. Néons changés. Prix neuf: frs 1'590.-, cédé 600.- à emporter. Tél.: 021 601 37 60 (répond.).

A vendre: lit à lattes vitaflex 140x200cm, entourage noir, fabrication suisse, lattes articulées et tête relevable. Fr. 100.- à discuter. Tél: 027 323 54 63.

A vendre: fauteuils Louis XV. Un authentique et 3 copies anciennes. Photos sur demande. Parfait état. Prix estimé de l'authentique: fr. 1'590.-. Les 4 cédés pour 1'200.-. A emporter 021 601 37 60 (répondeur).

A vendre: divers meubles pour cause de déménagement. Armoire 3 portes avec miroir, entourage noir, 2 canapés-lits à lattes (clic-clac), table ordi grise, vaisselle (soudière ancienne du château de St-Prex), meuble à chaussures, étagères de garage, bibliothèques, bureaux, congélateurs (1 x armoire, 1 x bahut), 2 armoires blanches, tondeuse à essence, immense échelle en métal. Prix à discuter, qqles photos sur demande. Tél: 027 323 54 63.

A vendre: 20 locomotives Märklin (nos catalogues 3014, 3021, 3328), 10 locomotives HAG, 50 wagons Märklin, tous avec cartons d'origine, divers matériels pour maquette (transfo, rails, figurines, décors, etc.). Tél. 079 406 29 17 (Cossonay).

A vendre: 6 vélos, du tricycle au vélo adulte. Prix à discuter. Tél: 027 323 54 63.

A vendre: 3 paires de chaussures de foot neuves à 50%. Taille 42, Nike Zoom Air à 100 frs, Nike Vapor III à 150 frs, Adidas Predator à 100 frs. Tél.: 021 652 47 86.

A vendre: luxueux service en porcelaine anglaise Royal Doulton neuf, complet. D'après un décor original de Cutts (1840). 60 pièces, achetées en 1950, jamais utilisées. Valeur actuelle Fr. 6'000 à 7'000.-. Cédé pour Fr. 800.- (4 mensualités de Fr. 200.-). Tél: 021 316 33 88 ou 021 921 59 91.

Cherche à acheter: dîner «Moss Rose» de Wedgwood de seconde main, même incomplet. Tél: 021 80741 45.

A vendre: 2 pneus neige Michelin Alpin 2, 80%, montés sur jantes 205/65R15T, pour Renault Espace. Prix: frs 220.-. Tél. 078 828 43 84.

A vendre: scooter Honda Jazz 250, immatriculation août 2006, 500km, bleu, top case, état de neuf, prix catalogue frs. 9250.-, cédé frs. 7950.-. Tél: 079 210 54 13.

A vendre: joli scooter Honda 16FES, 125, Pantheon, 2002, 8'000 km, diverses options, état impeccable. CHF 3'100.- à discuter. Tél. 079 796 16 67.

A vendre: superbe VW Passat 1.9 TDI Highline, 2001, diesel, boîte manuelle 6 vitesses, bleu métal, cuir, bois, très nombreuses options. Expertise et service OK. 85'000 kms très bien entretenu et suivi chez AMAG. Prix: frs 22'000.-. Renseignements: 079 419 51 92.

A vendre: Toyota Hiace combi 9 places, 2437 cm³, 12,41 ch, rouge, 1996, 179000km, parfait état, un seul propriétaire, toujours entretenu, jamais accidenté, avec ABS et airbag passager. 13'500.-, à discuter. Tél: 027 323 54 63.

A vendre: Mazda RX8, Revolution, 192 CV, coupé, 4 portes, 4 places, 2004, 60'000km, rouge, 4 pneus neige sur jantes. Frs. 22'000. Tél.: 021 824 23 39.

A vendre: Mazda 323 1.5 16V, année 2001, 59000 km seulement, expertisée en 2006, vert foncé métal, très bon état, ABS, clim., airbags, radio K7, jantes alu, jantes hiver montées, 1ère main. Prix: frs 10'200 à discuter. Tél.: 021 652 13 14.

A vendre: Audi 100 break quattro, expertise mars 06, anthracite, excellent état, crochet d'attelage, 8 roues, véhicule idéal pour famille, comportement exceptionnel dans la neige. Prix à discuter. Tél.: 022 368 13 42.

A vendre: Camper Euramobil Fiat Ducato turbo diesel 1.9, 1993, 118000km, parfait état, direction assistée, 8 places, 6 lits, 2 tables, grand frigo neuf, 3 feux, L: 5,75m, H: 2,95m, toujours entretenu, jamais utilisé en hiver, avec omnistore et porte-vélos. Prix: 25'000.-, à discuter. Tél: 027 323 54 63.

A louer: Pully, Av. Samson-Reymondin 28, appartement de 3 pièces environ 60 m², rez inférieur. Calme, verdure, proche des commodités et d'un arrêt de bus. Loyer: frs 1460.- charges comprises. Libre de suite ou à convenir. Tél.: 079 309 39 65, Clarisse Tornay.

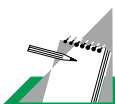
A louer: duplex dans le bourg de Lutry dès janvier 2007. Vue imprenable sur le lac et le vieux port pour ce 3,5 pièces tranquille et lumineux de 80m². Loyer actuel de frs 1'874.- par mois, charges non comprises. Parking collectif souterrain pour frs 60.- par mois. Tél.: 021 791 11 38 en semaine entre 18h et 20h.

A louer: à Villarzel/VD villa entièrement renouvée avec 2 terrasses. Situation tranquille, beaucoup de cachet, très lumineux, 5 pièces, 2 salles d'eau, disponible 1^{er} novembre. Loyer mensuel fr. 1700.- sans les charges. 079 437 06 41.

A louer: à St-Sulpice, grand appartement de 4 pièces, 111m² + attique de 30m²

Petites annonces

Les petites annonces publiées dans «La Gazette» sont gratuites pour tous les collaborateurs de l'Etat de Vaud. Il suffit de faire parvenir un texte au secrétariat de «La Gazette», par fax, e-mail ou courrier aux coordonnées indiquées au bas de la page 2.



PETITES ANNONCES

(aménagé comme atelier), 2 salle d'eau, cheminée, très grand balcon, cave, vue sur le lac, exposition sud-ouest. 2'800.- + charges. Place de parc et garage également disponibles. Libre 15 janvier 07. Tél.: 021 691 71 48.

A louer à l'année: à Colombier s/Morges. 480m² de jardin avec cabanon et terrasse en zone agricole. Paisible et très calme. Vue sur le Mt-Blanc. Situé en pleine campagne entouré d'arbres fruitiers et de verdure. Possibilité de créer un potager. Equipé d'un frigo à gaz et de plaques chauffantes à gaz, d'une armoire de deux tables et de chaises de jardin. 4 arbres fruitiers. (sans électricité ni eau courante). Libre de suite. Frs 380.-/mois. Tél.: 079 387 17 82.

A vendre: appartement de 197m² au centre de Montreux, 7,5 pièces, totalement rénové, vue sur le lac, 2 salles de bains, calme, directement du propriétaire. Prix intéressant si décision rapide. Tél.: 021 922 12 02 (heures de bureau).

Vacances: Paris/Marais, mansarde de charme, complètement rénovée, à louer par mois, semaine ou week-end, confortablement équipée. 2 à 4 personnes. Non fumeurs souhaités. Infos: 079 654 35 54.

Vacances: Noël en Provence, dans un Mas ancien, charmant, avec cheminée, 3 chambres, 2 salles de bains, à louer à Seillans, Var, 45 mins. de Cannes. Libre: décembre et janvier 2006-7. Loyer: frs 800.-. Tél.: 079 214 11 39.

Vacances: l'Étivaz, pleine nature, chalet avec cachet, à 1500m, 8 lits non superposés, grand bûcher, salle de jeux, cheminée, 2 salles de bain. Non fumeur, animaux non admis. Libre de suite jusqu'au 6 janvier 07. 1'440.-/semaine jusqu'au 22 décembre. 1'800.-/semaine depuis le 23 décembre, y compris literie, nettoyage. Tél.: 078 671 13 82.

Vacances: Noël à Champéry. A louer pour 2 semaines chalet au centre du village, 3 chambres à coucher. Loyer: frs 2'000.-. Tél.: 079 214 11 39.

Vacances: Verbier, petit appart. de rêve pour 2 pers., dans chalet situé à 50m. des bus + télécabine; loc. semaine, libre dès le 7.1.07. Tél.: 079 279 06 87.

Vacances: à louer pour Noël - Nouvel An, jolie maison de vacances en Provence avec tout confort. Tél.: 021 316 17 17 ou 079 356 81 09.

Divers (musique): «Les Bedzules», guggenmusik de Lausanne, groupe sympathique animant carnavales et autres fêtes recherche musiciens, même débutants, pour compléter sa formation. (trompettes, trombones, sushaphones, lyres, grosse caisse, etc). Intéressé? Contact: Françoise.Monbaron@chuv.ch.

Divers (chant): envie de chanter dans un chœur sympa? Cherchons nouveaux choristes, débutants bienvenus. Au programme: chansons de tous pays, compositeurs romands, gospel... Répétitions lundi soir, à Chavornay. Tél.: 079 708 52 69 (rép.).

Formation et portes ouvertes

L'École romande d'arts et de communication (ERACOM) organise deux journées portes ouvertes:

Vendredi 24 novembre, de 14h à 19h
Samedi 25 novembre, de 10h à 15h30

L'occasion de découvrir le vaste choix de formations proposées: graphiste, concepteur en multimédia, polygraphe, techno-imprimeur, opérateur de média imprimé, réalisateur publicitaire, sérigraphie, technologue en emballage et maturité professionnelle.

École romande d'arts et de communication, rue de Genève 55, Lausanne. Tél.: 021 316 01 00 et www.eracom-vd.ch

Parallèlement, l'École technique et des métiers de Lausanne ouvre ses portes:

Samedi 25 novembre, de 9h à 17h

École technique et des métiers de Lausanne (ETML), Sébeillon 12, Lausanne. Tél.: 021 316 77 77 et www.etml.ch.



BOUQUINER

Histoire de l'administration

Les Archives cantonales vaudoises viennent de publier, sous la plume de leur directeur Gilbert Coutaz, la deuxième partie de l'*Histoire de l'administration cantonale vaudoise. Pouvoir exécutif et administratif 1886-1970*, qui retrace notamment les réformes de l'organisation de l'administration ou encore la genèse de la loi sur le statut général des fonctions publiques cantonales de 1947, suit ainsi *Le pouvoir exécutif et administratif dans les Constitutions vaudoises (1803-1885)*, paru en 2003 dans la Bibliothèque historique vaudoise.

Pour se procurer ce 2e volume: le demander aux Archives cantonales vaudoises, Chavannes sur Renens. 021 316 37 11.

Le visage dans la photo

Le directeur du Musée de l'Elysée, William A. Ewing, en collaboration avec Nathalie Herschdorfer, propose une étude complète consacrée au portrait photographique contemporain. Comment les artistes d'aujourd'hui abordent-ils et traitent-ils le visage? Le livre *Faire Faces* annonce en fait la mort du portrait traditionnel qui le percevait comme une fenêtre de l'âme et la naissance d'un sujet à part entière.

Faire faces. Le nouveau portrait photographique, Actes Sud. 260 images, 240 pages. En vente à la librairie du Musée de l'Elysée au prix de 89 francs.



MOTS CROISES

Horizontalement

- Elles se passent d'explication.
- Pour évacuer la neige.
- Retirer en détruisant.
- Souvenir impérissable.
- Possessif. Article.
- Soustraite. Parti.
- Actionné les zygomatiques. Sous l'effet d'un carton rouge.
- Devrait nous laisser tranquille en automne. Organe de direction.
- Le LS y est. Coloré.

Verticalement

- Le combat n'en est jamais gagné d'avance.

Solution du n°179

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
1	D	E	P	L	E	T	I	O	N
2	E	P	O	U	V	A	N	T	E
3	S	E	C	R	I	T	E		
4	E	C	H	O		P	E	S	E
5	S	T	E	N	T	O	R		N
6	P	A	S	S	A	T	I	O	N
7	E	S			L	I	M	E	E
8	R	E	V	E		N		I	M
9	E	S	A	U		S	O	L	I

- Zone d'incertitude.
- Laboratoire de l'EPFL. Le budget en est plein.
- On s'y perd.
- Suffixe du vocabulaire médical. Son sort est incertain.
- Les deux se suivent. Acte civique.
- Émettre des sons plaintifs.
- Retirer sans détruire.
- Vu avec optimisme..

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									



Le parcours de Charles Gleyre au travers de ses allégories



Datant de 1850, le célèbre tableau de Charles Gleyre représentant l'exécution du Major Davel a inspiré bien d'autres représentations du héros vaudois. Il est représentatif de cette attention portée à la composition par l'artiste que l'on retrouve dans les plus de 200 œuvres présentées au Musée des Beaux-Arts à l'occasion du bicentenaire de la naissance de Gleyre.

Si les Vaudois ont leur Guillaume Tell, c'est un peu à Charles Gleyre qu'ils le doivent. Du moins en ce qui concerne sa représentation. La figure du Major Davel que l'on a généralement en mémoire est en effet due au peintre académique vaudois né il y a 200 ans et installé à Paris où il connut le succès dans les années 1840.

Réalisée sur commande du Conseil d'État suite à un don de Marc-Louis Arlaud, la célèbre peinture arriva à Lausanne en 1850. Nombre de représentations du héros vaudois ont été par la suite inspirées de ce modèle. Qu'il faut se contenter de contempler en copie depuis l'incendie criminel qui a presque entièrement brûlé l'original, en 1980, dans une cage d'escalier du Palais de Rumine.

Plus de 200 œuvres présentées

L'intéressante histoire de ce tableau, avec les esquisses qui y ont conduit, est donnée à voir au Musée de Beaux-Arts. Mais elle n'est de loin pas la seule à contempler. Plus de 200 autres œuvres de l'artiste forment une exposition rétrospective.

Des portraits de Vaudois aux allégories tardives, en passant par les scènes bibliques

ou mythologiques, le nu féminin, les paysages d'Orient ou les projets pour les décorations du château de Dampierre, l'ensemble des œuvres présentées, esquisses, dessins, aquarelles ou peintures, dont certaines monumentales, permettent de plonger dans le parcours de Charles Gleyre. Et d'y découvrir l'organisation, la maîtrise de la composition jusque dans les moindres détails, le mûrissement complexe des œuvres au travers d'études affinant toujours plus la traduction de l'intention. Toutes ces qualités qui ont participé à faire de l'atelier de Gleyre un des endroits de formation les plus courus de Paris. Les futurs impressionnistes Bazille, Renoir, Sisley et Monet y ont mélangé les couleurs comme plus de 500 autres élèves.

Le Musée des Beaux-Arts possède 479 œuvres de Gleyre aujourd'hui et publie à l'occasion de cette exposition une importante monographie sur l'artiste. – JC

Charles Gleyre. Le génie de l'invention. Musée des Beaux-Arts, Palais de Rumine. Jusqu'au 7 janvier 2007. Visites commentées les 9 et 23 nov. et 4 janv. à 18h30 ainsi que le 7 déc. à 12h30. Cycle de conférences les 2, 16 et 30 nov. et le 7 déc. à 18h30.

Expositions

Archives cantonales vaudoises, Chavannes-près-Renens. *Supercherie et mystification.* Une exposition qui explore le foisonnement du faux depuis le Moyen-Âge. Jusqu'au 7 janvier 2007.

Cabinet cantonal des estampes, Vevey. *Ambroise Vollard Éditeur. Cézanne, Bonnard, Picasso...* Jusqu'au 5 novembre. Parallèlement, le Musée Jenisch, qui abrite le Cabinet des estampes, consacre une exposition au peintre François Bocion, *Au seuil de l'impressionnisme.* **Visites guidées:** mercredi 22 novembre et 17 janvier à 19h. **Conférences:** *En bateau avec Bocion...* par l'historienne d'art Béatrice Aubert-Lecoultre, jeudi 2 novembre, à 19h. *Eugène Grasset: de Bocion à l'Art nouveau* par l'historienne d'art Anne Murray Robertson Bovard jeudi 7 décembre à 19h. Jusqu'au 11 février.

Espace Arlaud, Lausanne. *Des seins à dessein.* Une exposition qui réunit le travail d'une vingtaine d'artistes vaudoises d'horizon variés: autant de regards sur le féminin, le corps, la pudeur et la maladie. Les œuvres seront mises en vente pour créer un fonds de soutien destiné aux femmes atteintes d'un cancer du sein. **Visites guidées:** jeudis 5 et 9 novembre, à 18h30, et jeudi 26 octobre, à 12h30. Me-ve: 11h-18h, sam-dim: 11h-17h. Jusqu'au 26 nov.

Espace Arlaud, Lausanne. *Des Alpes au Léman, images de la préhistoire.* L'histoire le mode de vie des communautés préhistoriques – de la fin du paléolithique aux Celtes – qui ont occupé la vallée du Rhône et les rives du Léman. Avec, en point d'orgue, deux événements historiques relatés par Jules César: le passage des Helvètes à Genève et la bataille d'Octodur à Martigny. Me-ve: 12h-18h, sam-dim: 11h-17h. Jusqu'au 15 janvier 2007.

Hall principal du CHUV, Lausanne. *École d'arts appliqués de Vevey,* dans le cadre du cycle d'expositions consacrées à la présentation des Ecoles des Beaux-Arts de Suisse. Jusqu'au 16 novembre.

Musique

Le «Quatuor Florestan», composé de Medhat Abdel-Salam, Caroline Baeriswyl (violons), Emmanuel Moro (alto), André Wanders (violoncelle) et Eric Crausaz (guitare) interprétera des pièces de Vivaldi, Boccherini, Crausaz et Chostakovitch dans le cadre des *Rencontres musicales du CHUV*, dimanche 5 octobre, à 16h, à l'auditoire César Roux. Entrée libre.